



## Extrait du procès-verbal des Délibérations du Conseil d'Administration

### du SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

#### Délibération n° 2455

L'an Deux Mille Vingt et Deux et le 13 du mois de Janvier de 18h00 à 19h00, le Conseil d'Administration du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, dûment convoqué s'est réuni dans les locaux du Conseil Départemental de l'Ariège en raison des contraintes sanitaires, sous la présidence de Madame Christine TEQUI, Présidente du SMDEA.

**PRÉSENTS** : Raymond BERDOU, Jérôme BLASQUEZ, Elisabeth CLAIN, Jacques ESCANDE, Joëlle EYCHENNE, Jean-Paul FERRÉ, Alain GARNIER, Daniel GONCALVES, Christian LOUBET, Louis MARETTE, Alain MAYODON, Alain METGE, Alain ROCHET, Marc SANCHEZ, Jean-Claude SERRES, Christine TÉQUI,

**EXCUSÉS** : Henri BENABENT, Daniel BESNARD, Jean-Pierre BOIX, Jean-Claude COMBRES, Jean-Luc COURET, Francis MAGDALOU, Thierry PORTET, André VIDAL, Pierre VIEL

**ABSENTS** : Jean-Michel SOLER

#### **PROCURATIONS :**

Daniel BESNARD donne pouvoir à Jean-Claude SERRES  
Jean-Pierre BOIX donne pouvoir à Christine TEQUI  
Jean-Claude COMBRES donne pouvoir à Alain ROCHET  
André VIDAL donne pouvoir à Jean-Paul FERRE  
Pierre VIEL donne pouvoir à Louis MARETTE

#### **Objet**

**Approbation du projet de zonage d'assainissement avant enquête publique pour la commune de ILLIER LARAMADE**

Madame la Présidente rappelle que le SMDEA exerce la compétence en matière d'assainissement sur le territoire de la commune de Illier Laramade depuis le 5 juillet 2005.

Elle expose que :

- Le SMDEA est seul compétent pour la mission d'assainissement ;
- Le SMDEA a engagé la réalisation du schéma directeur d'assainissement de la commune de Illier Laramade par délibération n°2204 du Conseil d'Administration du 9 mars 2020 ;
- Un programme pluriannuel et hiérarchisé d'actions a été élaboré, afin de pallier aux dysfonctionnements constatés ;
- Le zonage d'assainissement des eaux usées a été révisé pour l'ensemble de la commune, en prenant en compte les contraintes naturelles, technique et d'urbanisation.

Au regard des scénarios technico-économiques étudiés dans le cadre du schéma directeur assainissement engagé en 2020, il est proposé de classer le bourg d'Illier en zone d'assainissement collectif et de maintenir le reste de la commune en assainissement non collectif.

\* \*  
\*

*Vu le rapport présenté au Conseil d'Administration*

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,

**APPROUVE**  
ledit rapport.

**APPROUVE**  
le projet de modification du zonage d'assainissement de la commune de ILLIER LARAMADE.

\* \*  
\*

*Adopté à l'unanimité.*

*Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.*

Je soussignée, Christine TEQUI, Présidente du Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement de l'Ariège  
Certifie le caractère exécutoire du présent acte,  
à compter du .....  
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.  
A Saint Paul de Jarrat, le .....

**La Présidente**  
**Christine TEQUI**

Reçu en Préfecture le : .....  
Publié ou Notifié le : .....

**La Présidente du SMDEA**  
**Christine TEQUI**

## SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT ILLIER ET LARAMADE

Communes : ILLIER ET LARAMADE

Secteur : Haute Ariège

Chargé d'études : Johanna LE CHENADEC

Bureau d'études : PURE ENVIRONNEMENT

**Objectif : Définition des scénarios d'assainissement, du programme de travaux et du zonage assainissement**

### CONTEXTE



**Bourg Illier :**

Réseau séparatif sur une partie du bourg de Illier. Pas de station d'épuration.

Pop permanente :15 personnes

Pop estivale 80 personnes

Illier : Contraintes de place, de pente et de roche. Peu d'installations mise en conformité.



**Laramade Haut et Bas :**

Pas de réseau séparatif. Pas de station d'épuration.

Pop permanente :10 personnes

Population estivale : 55 personnes

Laramade Bas : 25 habitations

Maisons mitoyennes et rejets coté Vicdessos. Plusieurs installations ANC mises en conformités. 3 habitations ne disposent pas de terrain pour réhabiliter leur installation.

Laramade Haut : 14 habitations. Rejets actuels vers réseau pluvial. Résidences secondaires. Contraintes de place mais possibilité de mise en conformité

## ETUDE DES SCENARIOS D'ASSAINISSEMENT

### Contraintes :

- fortes pentes, terrains pour station d'épuration peu disponible
- rues étroites, avec escaliers
- Maisons en bas du village, rejets EU actuels vers terrains en contre bas de la route

### Bourg d'Illier scénario 1

Réseau de collecte et station  
d'épuration 75 EH

37 branchements

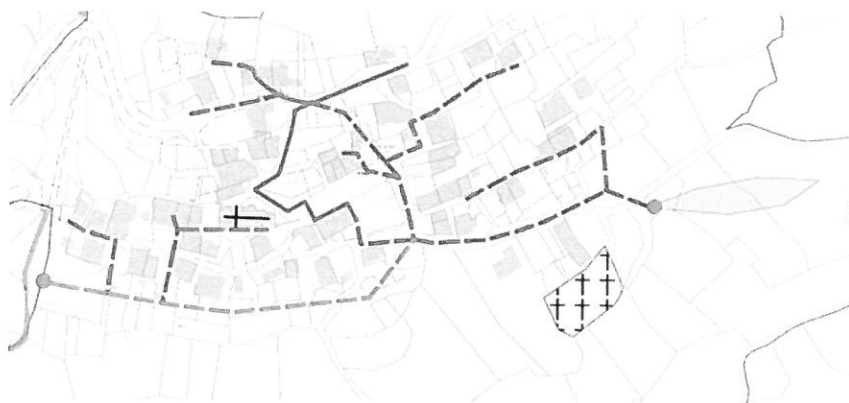


Figure 7 – proposition de tracé 1 de réseau séparatif et emplacement de la future STEP à l'est du Bourg de l'Illier

#### Légende :

	Zone de Rejet Végétalisé (ZRV)
	Réseau séparatif existant
	Emplacement de la future STEP
	Extension réseau séparatif proposé
	Implantation de conduite de refoulement DN 90
	Poste de relevage

Dans ce cas de figure, le rejet se fait au niveau d'une zone de rejet végétalisée.

### Bourg d'Illier scénario 2

Réseau de collecte et station  
d'épuration 75 EH

37 branchements



Figure 8 - proposition de tracé 2 de réseau séparatif et emplacement de la future STEP au sud du Bourg de l'Illier

	Réseau séparatif existant
	Emplacement de la future STEP
	Extension réseau séparatif proposé
	Implantation de conduite de refoulement DN 90
	Poste de relevage

**ELEMENTS FINANCIERS**

<u>Couts de l'opération projetée</u>	Bourg de l'Illier – STEP Est + 772 ml de réseau de collecte	Bourg de l'Illier STEP Sud + 964 ml de réseau de collecte	Bourg de Laramade – STEP + RC de 490 ml	Bourg de Laramade d'en Haut – Filtrés compact + réseau de 200 ml
Nombre d'habitations actuelles	37	37	30	14
Nombre d'habitations futures	0	0	0	0
Nombre de branchements	37	37	29	14
Capacité unité de traitement projet	75EH	75EH	50EH	25EH
Cout de l'opération pour le traitement	120 000 €	120 000 €	90 828 €	40 000 €
Cout de l'opération zone d'infiltration	10 000 €			
Cout Création du réseau de collecte	473 318 €	552 180 €	380 061 €	124 160 €
Cout de collecte par branchement actuels	12 792 €	14 924 €	12 669 €	8 869 €
<b>Total</b>	606 110 €	687 104 €	470 889 €	164 160 €

## SCENARIO PROPOSE

Après avis de la commune, il est proposé de retenir un projet d'assainissement collectif sur le bourg d'Illier et maintenir en assainissement non collectif les secteurs de Laramade haut et Bas.

### **AVIS DE LA COMMISSION TECHNIQUE :**

La commission technique a retenu le classement du bourg de Illier en assainissement collectif, et le maintien en assainissement non collectif du reste de la commune.